

République Française  
Département Indre-et-Loire  
**Commune de la Celle-saint-Avant**

## Compte rendu de séance

### Séance du 13 Janvier 2021

L' an 2021 et le 13 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , salle de la mairie sous la présidence de PEROT Yannick Maire

**Présents** : M. PEROT Yannick, Maire, M. LESNE Bernard, Mme POISSON Emmanuelle, M. BARRAULT Pierre, Mme CARPY Joëlle, Mme FAGES Isabelle, M. JOLY Michel, M. PAGÉ Jean-Pierre, Mme FERNANDES DIAS Sophie, Mme AUDIGUET Cécile, M. BOUTIN Samuel, M. DUFOUR Dominique, M. MERCIER Dany, Mme MAZIERE Coralie.

PERNEL Sarah a donné pouvoir à CARPY Joëlle

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 08/01/2021

**Date d'affichage** : 08/01/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Mairie de la Celle-Saint-Avant  
le : 01 février 2021

et publication ou notification

du : 01 février 2021

**A été nommé(e) secrétaire** : FAGES Isabelle

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Personnel communal : suite à donner aux 2 contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité - 2021\_01\_01

Lignes de directrices de gestion pour la commune- validation des effectifs - 2021\_01\_02

Suppression des taxes communales sur les opérations funéraires - 2021\_01\_03

Reconduction - Remise gracieuse - 2021\_01\_04

Demande de subvention l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) - 2021\_01\_05

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

M. le Maire demande au conseil municipal si des observations sont formulées sur le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2020.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que les deux points mentionnés en rouge ci-dessus soient ajoutés à l'ordre du jour, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ajout de ces deux points.

**Personnel communal : suite à donner aux 2 contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité**  
**réf : 2021\_01\_01**

Rapporteur M. LESNE, 1er adjoint en charge du personnel communal

Deux agents (1 agent au pôle administratif et 1 agent au pôle technique) sont actuellement sous contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité. Leur contrat s'achève respectivement le 28 février 2021 et le 06 mars 2021.

Le conseil municipal est informé qu'il ne sera pas donné suite au CDD de l'agent au pôle administratif, le conseil municipal valide le principe de lancement d'un nouveau recrutement pour un personnel administratif en charge des services de la population.

Concernant le second agent sous CDD, le conseil municipal est informé que la commission du personnel a confirmé le principe de création d'un poste permanent pour 16h par semaine comme agent d'entretien et d'accompagnement de l'enfant en restauration collective et garderie. Il est préconisé de recruter l'agent, actuellement contractuel sur ce poste et qui donne entière satisfaction. Cet agent serait stagiaire 1 an avec titularisation possible à l'issue.

Monsieur LESNE informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des besoins de la collectivité

Vu l'avis favorable de la commission du personnel communal du 17 décembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, décide :

1. la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 16/35ème pour exercer des fonctions d'agent de services des écoles et d'accompagnement de l'enfant en restauration collective et garderie à compter du 08 mars 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un emploi de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique

2. de modifier ainsi le tableau des emplois

3. d'inscrire au budget les crédits correspondants

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Lignes de directrices de gestion pour la commune- validation des effectifs réf : 2021\_01\_02**


Rapporteur M. LESNE, 1er adjoint en charge des personnels communaux.

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a diffusé le 7 décembre 2020 une circulaire de présentation des lignes directrices de gestion (LDG).

Les LDG visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité.

S'agissant d'un document prêt à l'emploi et pour lequel ont été réunis suffisamment d'éléments RH depuis le début de mandat, il a été proposé à la commission du personnel d'adopter les LDG par arrêté municipal pour une mise en œuvre dès le 1er janvier 2021. La commission, lors de sa séance du 17 décembre 2020 a validé le principe de l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion pour une durée de 6 ans ( le maximum prévu) avec une révision en tout ou partie en cours de période.

M. le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs au 31 décembre 2020

|  | COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-AVANT |                   |
|---|---------------------------------|-------------------|
| Situation au 31/12/2020   |                                 |                   |
| <b>EFFECTIF THEORIQUE</b>   |                                 |                   |
| <b>Secteur administratif</b>  | <b>2 agents</b>                 | <b>Dont 1 TNC</b> |
| Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe                          | <b>1</b>                        |                   |
| Adjoint administratif territorial   | <b>1</b>                        | <b>1</b>          |

| <b>Secteur technique</b>                                     | <b>7 agents</b> | <b>Dont 4 TNC</b> |
|--|-----------------|-------------------|
| Agent de maitrise principal                                  | 1               |                   |
| Agent technique territorial principal 1 <sup>er</sup> classe | 1               | 1                 |
| Adjoint technique territorial principale 2eme classe         | 2               | 1                 |
| Adjoint technique territorial                                | 3               | 2                 |
| <b>Contractuels</b>  | <b>2 agents</b> | <b>Dont 1 TNC</b> |
| Adjoint administratif territorial                            | 1               |                   |
| Adjoint territorial territorial                              |                 | 1                 |

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté adopte le tableau des effectifs.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Suppression des taxes communales sur les opérations funéraires réf : 2021\_01\_03**

Rapporteur Mme POISSON, 2ème adjointe déléguée en charge du domaine du cimetière

La loi n° 2021-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, publiée au JORF ( Journal officiel) le 30 décembre 2020, est venue supprimer via son article 121 les taxes communales sur les opérations funéraires.

Pour les communes, il convient de refuser la perception des dites taxes à partir du 1er janvier 2021, les arrêtés municipaux ou les délibérations instaurant, fixant les tarifs de ces taxes étant réputés caduques à compter de cette même date.

La taxe de superposition d'un montant de 150 euros est supprimée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'envisage pas de revoir la politique tarifaire de la collectivité en matière funéraire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Reconduction - Remise gracieuse réf : 2021\_01\_04**

Compte tenu des déclarations gouvernementales à la suite du COVID 19, M. HARDION, restaurant la Table de Malilo et Mme BOURGOUIN, restaurant le Grignot'Age ont été contraints de garder fermer leur activité.

Monsieur le maire propose au conseil municipal, l'annulation des loyers du mois de janvier pour  
 - M. HARDION la Table de Malilo pour un montant de 360 euros ( 300 € + 60 €)  
 - Mme BOURGOUIN, restaurant le Grignot'Age pour un montant de 50.00 euros (locataire de la licence d'exploitation de débit de boissons de 4ème catégorie appartenant à la commune)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une remise gracieuse à :

- M. HARDION, restaurant la Table de Malilo pour un montant de 360 euros
- Mme BOURGOUIN, restaurant le Grignot'Age pour un montant de 50.00 euros

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Demande de subvention l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) réf : 2021\_01\_05**

L' A D M R située à Descartes a pour but d'apporter une aide à domicile adaptée et accessible aux personnes âgées ou handicapées résidant en milieu rural et souhaitant vivre et rester dans son environnement familial.

L' A D M R intervient auprès de trente personnes de la commune.

Dans le cadre de son activité, elle souhaite une aide financière de la part de la commune.

Au vu, de la demande, il est proposé d'accorder à l'A D M R une subvention de 400 euros.

*Le conseil municipal demande une présentation de cet organisme par sa présidente.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accorder à l' A D M R une subvention de 400 euros . Cette dépense sera imputée au compte 6574
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :****Communication des décisions prises par M. le maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations**

| N°         | Date       | Nature de la décision   |
|------------|------------|---|
| 2020_12_02 | 01/12/2020 | Devis pour achat de matériel pour le service technique (coffret vissage) pour un montant de 1 758.00 €  |
| 2020_12_03 | 15/12/2020 | La commune renonce au droit de préemption de la parcelle cadastrée C 1366 sise 17 allée des Mûriers et de la parcelle C 1367 sise Pièce des Mûriers                           |
| 2020_12_04 | 31/12/2020 | Devis pour achat de matériel pour le service technique (meuleuse) pour un montant de 255.84 €   |
| 2020_12_05 | 31/12/2020 | Devis pour achat de matériel pour le service technique (valise d'outillage, décapeur, disque) pour un montant de 476.90 €   |
| 2020_12_06 | 31/12/2020 | Devis pour achat de matériel pour le service technique (disques, douilles) pour un montant de 137.10 €  |
| 2020_12_07 | 31/12/2020 | Devis pour achat de tables pour un montant de 5 819.70 €  |
| 2020_12_08 | 31/12/2020 | Devis pour achat de défibrillateurs pour un montant de 4 644.00 €   |
| 2020_12_09 | 31/12/2020 | Devis pour division et bornage en vue du rattachement d'une partie du terrain cadastré section C n°1466 à la propriété cadastrée section C n°1467 pour un montant de 884.16 € |

**Communication des décisions prises par les adjoints selon la délégation accordée par M Le Maire****Décision prise par Monsieur BARRAULT, 3ème adjoint**

|   |            |   |
|---|------------|---|
| 1 | 22/12/2020 | Devis pour remplacement de disque dur sur les ordinateurs de l'école pour un montant de 720 euros |
|---|------------|---|

**Informations et questions diverses :****M. PEROT, maire**

- rappelle la délibération n° 2020\_12\_07 demande de subvention ADEME, écologie, tourisme durable, objectif "1000 restaurants". Cette aide permet de soutenir les collectivités et le secteur privé dans leur démarche de travaux.

Les travaux au restaurant La Table de Malilo ont commencé. Le but est d'agrandir la capacité d'accueil des clients.

- l'association Union Nationale des Combattants-Anciens d'Afrique du Nord accepte volontiers de nouveaux adhérents pour assurer la pérennité de l'association (service militaire, anciens appelés du contingent, anciens militaires, sympathisants ...)

- selon l'INSEE la population légale au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021 est de 1 084 habitants

- un flyer de prévention édité par le ministère de l'intérieur gendarmerie nationale et destiné à sensibiliser le public sur les fraudes à la rénovation énergétique a été remis aux élus.

- demande aux commissions communales d'étudier leurs projets en vue de l'élaboration du budget communal.

- lecture de cartes déposées au secrétariat de mairie par des administrés en remerciement des colis

**Monsieur LESNE, 1er adjoint,**

- 2 arrêtés municipaux (n° 14/2012 réglementant le stationnement arrêt minutes et n°15/2012 règlementant le stationnement aux abords de la place de la mairie dans l'agglomération et n° 16/2012) ont été pris en 2012. Ces 2 arrêtés sont réglementaires.

- une réunion de la commission du plan local de sauvegarde est programmée pour la semaine 03.

**Monsieur BARRAULT, 3ème adjoint**

- des poteaux pour supporter la fibre seront installés où les réseaux ne sont pas enterrés, en plus des poteaux électriques.

- Journal 3D livre le bulletin municipal mardi 19 janvier, la distribution est à répartir entre les élus.

Prochaine réunion de conseil : mercredi 10 février 2021

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00*

| <b>Récapitulatif des délibérations prises et des dossiers traités</b> |  |
|---|--|
| <b>SEANCE DU 13 janvier 2021</b>                                      |  |
| Délibération n° 2021_01_01  | Personnel communal : suite à donner aux 2 contrats à durée déterminée par accroissement d'activité |
| Délibération n° 2021_01_02  | Lignes de directrices de gestion pour la commune : validation des effectifs                        |
| Délibération n° 2021_01_03  | Suppression des taxes communales sur les opérations funéraires                                     |
| Délibération n° 2021_01_04  | Reconduction-remise gracieuse  |
| Délibération n° 2021_01_05  | Demande de subvention l'ADMR (aide à domicile en milieu rural)                                     |

Le Maire

Yannick PEROT